



# VILLE de HOUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-052

#### OBJET : Point 7. 1 : Révision de l'autorisation de programme et crédit de paiement pour la restauration du Donjon (Budget Principal).

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Dates de convocation :**

**3 avril 2026.**

**Dates de publication :**

**7 avril 2026.**

**Nbre de conseillers en**

**exercice : 27**

**Nbre de votants : 26**

(25 présents prenant part au vote + 1 pouvoir)

**Secrétaire de séance :**

**Le Conseil Municipal,**

**Étaient présents :** TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, BOUCAUT Jean-Baptiste, BEAUSSART Magali, BOLAND Vanessa, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, HAMELET Romain, NOUVEL Glwadys, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.

**Étaient absents :**

BELLON Loïc (excusé), DAMOTTE Stéphane (pouvoir à LIPCZAK Adeline).

Monsieur CABARET Gilles.

*Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la Commune sous le contrôle du Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal, et ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,*

*Vu le règlement budgétaire et financier voté le 12 mars 2024 par délibération n° 2024-DEL-012,*

*Vu la délibération n° 2022-DEL-012 du 15 mars 2022 créant l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration du donjon (budget principal),*

*Vu les délibérations n°2023-DEL-019 du 28 mars 2023 et 2024-DEL-028 du 9 avril 2024 révisant cette autorisation de programme et crédit de paiements pour revoir l'échéancier et la ventilation des crédits de 2023 à 2025 pour un montant global inchangé (212 500 €),*

*Vu la délibération n°2025-DEL-025 du 9 avril 2025 révisant cette autorisation de programme et crédit de paiements pour porter son montant à 480 000 TTC (coût travaux réévalué, mission de MOE et provision paratonnerre) et adapter la ventilation des crédits de 2025 à 2027,*

*Vu la délibération n°206-DEL-001 du 28 janvier 2026 révisant cette autorisation de programme et crédit de paiement pour porter son montant à 570 000 €TTC (réalisation de fouilles archéologiques obligatoires) et adopter la ventilation des crédits de paiement,*

**Considérant** qu'une erreur a été commise sur la rédaction de la délibération n° 2006-DEL-001 au niveau de la ventilation des crédits, il est proposé de l'abroger et de la remplacer,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**  
**à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 26 voix POUR,**

**Article 1.** Abroge et remplace la délibération n°2026-DEL-001 du 28 janvier 2026.

**Article 2.** Approuve la révision de l'Autorisation de Programme (AP) n° 2022-01 « Travaux Donjon » pour un montant de 570 000 € et sa ventilation en Crédits de Paiements (CP) comme suit :

N° et intitulé AP	Autorisation de Programme	Crédits de paiement réalisés 2025	Crédits de Paiements Prévisionnels 2026	Crédits de Paiement 2027	Crédits de Paiement 2028
2022 – 01 Travaux Donjon	570 000 €	18 375 €	227 080 €	186 460 €	138 085 €

**Article 3.** Dit que les Crédits de Paiement pour 2026 sont inscrits sur le budget primitif 2026 et que les autres crédits de paiement seront inscrits sur les budgets 2027 et 2028.

**Article 4.** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A HOUDAN, le 21 avril 2026

Le Secrétaire de séance,  
Gilles CABARET.

Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

## Secrétariat - Ville de HOUDAN

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 24 avril 2026 10:59  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20260424-13899.xml;  
078-217803105-20260414-2026\_DEL\_052-DE-1-2\_14655.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026\_DEL\_052

Objet acte: Révision de l'autorisation de programme et crédit de paiement pour la restauration du Donjon (Budget Principal).

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decision budgetaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20260414-2026\_DEL\_052-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**